

Questions orales

Des voix: Quelle honte!

M. Cassidy: Pourquoi le gouvernement a-t-il fait en sorte de créer une impression pareille dans le monde entier, alors qu'il aurait pu permettre à ces manifestants de poursuivre leurs efforts en faveur de la paix dans le monde et de sensibiliser les Canadiens à cette question?

[Français]

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, à mon avis, le député n'est pas parfaitement honnête dans sa question selon laquelle il sait parfaitement bien que, depuis deux ans, les deux gouvernements ont accepté la présence de soi-disant représentants officiels du Mouvement international du désarmement. Depuis trois semaines, le député, comme moi, sait très bien que les représentants qui campaient jusqu'à ce matin n'ont aucune liaison avec ce Mouvement pour qui on a beaucoup de respect. J'ai personnellement pris soin d'aller les inviter à se retirer, étant donné que nous avons compris le message que le député voudrait nous livrer aujourd'hui. Dans les circonstances, je pense que la grande majorité de la population, qui est favorable au désarmement de la paix, n'a plus besoin de ce type de campeurs sur la Colline parlementaire.

[Traduction]

LE CHOIX DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, de toute évidence, le ministre ne comprend pas que le mouvement pour la paix est une coalition. Les membres de la coalition pour le désarmement à Ottawa se réunissent ce soir pour discuter des mesures à prendre à l'appui de leurs amis du camp de la paix. Ils n'ont certes pas renié les manifestants qui campaient sur la colline du Parlement.

Le ministre ne se rend-il pas compte qu'il avait le choix? Il pouvait soit expulser les campeurs de la paix, comme il l'a fait, ou prendre des mesures pour interdire les essais de missiles de croisière au Canada et refuser que le Canada participe aux recherches des États-Unis sur le bouclier de l'espace. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas opté pour la solution courageuse en empêchant le Canada de participer à la guerre des étoiles au lieu d'expulser les campeurs de la paix de la colline?

[Français]

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, si on veut parler des ententes qui peuvent être conclues avec les États-Unis, je dois signaler que cela ne relève pas de mes responsabilités. Je répète tout simplement que nous avons été des plus courtois à l'égard de ces gens qui ne représentaient pas le Mouvement national. Et dans les circonstances, je dis tout de suite au député que nous accepterons toujours le type de manifestations régulières sur la Colline parlementaire et que nous respecterons toujours la façon de faire les choses.

Dans le cas du «camping», monsieur le Président, j'annonce aujourd'hui pour le Canada tout entier que la Colline parlementaire n'est pas un terrain de camping.

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

L'ÉTABLISSEMENT PROJETÉ D'UN CENTRE DE TOXICOLOGIE À L'UNIVERSITÉ DE LA SASKATCHEWAN

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement et concerne l'inquiétude qu'a suscitée dernièrement le déversement de BPC sur la transcanadienne, un produit toxique dont, apparemment, nous ne connaissons pas tous les effets.

L'un de mes électeurs m'a téléphoné aujourd'hui pour me signaler une fuite de 10 gallons de BPC il y a quelques jours à Saskatoon. Ce produit toxique existerait donc en abondance au Canada.

Étant donné qu'il importe d'intensifier la recherche toxicologique et que l'Université de la Saskatchewan peut compter sur un certain engagement financier en vue de construire un centre de toxicologie pour l'ouest du Canada, la ministre est-elle disposée à intervenir résolument afin de débloquer les crédits promis et va-t-elle aborder la question avec ses collègues fédéraux du cabinet ainsi qu'avec le secteur privé?

[Français]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question. Je suis évidemment au courant de l'excellent travail qui se fait à l'Université de Saskatchewan sous la direction du D^r Bruno Scheiffer. Toute proposition concernant la participation du secteur privé à nos recherches sur la toxicologie sera étudiée soigneusement et avec beaucoup de bienveillance.

* * *

[Traduction]

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

L'ADJUDICATION DU CONTRAT—LE RÔLE DE DOUGLAS ROBSON

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je regrette que le ministre des Finances refuse de répondre aujourd'hui à beaucoup des questions qui lui sont posées. Personne à la Chambre n'ignore que le ministre des Approvisionnements et Services est simplement un intermédiaire chargé des achats dans cette affaire. Nous savons tous que c'est le ministère des Finances qui détermine ses besoins en matière de publicité et qui dit au ministre à quel moment faire un achat en son nom.

Je demande donc de nouveau au ministre des Finances si M. Robson a contribué d'une manière quelconque à la détermination des besoins de son ministère en matière de publicité. Plus précisément, a-t-il participé à la détermination des besoins pour ce contrat, qui a été accordé un mois après que M. Robson eut quitté son poste sans traitement, probablement rémunéré par Lawson Murray qui payait son salaire pendant qu'il occupait ces fonctions? A-t-il contribué à la détermination des besoins pour ce contrat de publicité?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): La prémisses du député est fautive, monsieur le Président. Le ministère des Finances s'occupe des besoins globaux du gouvernement en matière de publicité, mais c'est le ministère des Approvisionnements et Services qui choisit les entreprises contractantes. Ce contrat a été accordé de cette manière.